



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

**Délibération n° 2025D52**

Le Conseil d'administration, convoqué le 11 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 3 septembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Emargement</b>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Présente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

**OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à 20 heures par semaine pour permettre la réintégration d'un agent hôtelier à l'EHPAD Le Colombier.

Considérant :

- La nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à 20 heures par semaine
- Que le poste est déjà financé par le budget de l'EHPAD.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 085-200102408-20250908-2025D52B-DE



**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en ~~son~~ ~~avis~~ ~~de~~ ~~conseil~~, le Conseil  
d'administration décide à l'unanimité :**

- De créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 1er septembre 2025.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le 17 septembre deux mille vingt-cinq,

Le Président,  
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15 septembre.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un  
recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai  
de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission  
aux services de l'Etat.